

Forum : Conseil économique et social

Sujet : Quelles propositions face aux défis que représente l’I.A. pour le monde du travail ?

Soumis par : La France

L'Assemblée des Nations Unies pour l'IA

*Notant avec préoccupation* qu'un retard en termes d’IA au travail peut grandement pénaliser une entreprise au détriment d’une autre ; l’entreprise consternée pourrait voir son progrès technique ralentir ou bien ses innovations retardées, cet avantage concurrentiel peut nuire aux entreprises si le non-développement de l'IA n'est pas effectué,

*Constatant* que l'IA peut avoir des perturbations dans le marché du travail, mais aussi accélérer la lutte contre la pauvreté, il est recommandé de réguler son déploiement et son utilisation afin de maximiser ses bénéfices tout en minimisant ses impacts négatifs,

*Affirmant* que la sécurité économique est essentielle pour garantir la stabilité des communautés, cela implique de créer des emplois décents, de promouvoir l'accès équitable à l'éducation et aux ressources, et de soutenir les initiatives locales qui renforcent l'économie, en investissant dans des programmes qui favorisent l'entrepreneuriat, l'innovation et la formation, nous pouvons doter les individus des compétences nécessaires pour s'adapter aux évolutions du marché du travail,

*Proclamant* qu’une préoccupation de l’IA se fait ressentir, une « Journée internationale de la prévention de toutes les formes de criminalité transnationale organisée et de la lutte contre ce fléau » le 15 novembre 2024 se fait savoir, ce qui permet à l’Assemblée générale de sensibiliser aux menaces de ce phénomène tout en renforçant la coopération internationale grâce à l’adoption de l’AI Act par le Parlement Européen qui a eu lieu le 13 mars 2024 ayant pour but d’encadrer l’IA et ses usages,

*Rappelant* les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l’ONU, le Conseil Economique et Social met en avant l’importance de l’IA dans le développement économique et social, tout en appelant à une gouvernance adaptée pour optimiser les bénéfices et réduire les risques,

*Réaffirmant* selon l’ONU que « l’IA présente un énorme potentiel bénéfique, ses avantages, si on n’y prend garde, pourraient être accaparés par une poignée d’États, d’entreprises et d’individus pionniers, au risque d’aggraver la fracture et les inégalités numériques » du 20 septembre 2024, l’Assemblée générale doit prendre en compte l’intégralité des Etats concernant l’IA, dans un objectif de maintien de l’égalité et de consolidation de la paix mondiale,

*Réaffirmant également*, selon le traité international n°225, datant du 05 septembre 2024 que « l’IA doit encourager la prise en compte des risques et des impacts plus larges liés aux technologies, notamment, sans s’y limiter, sur la santé humaine et l’environnement, et sur les aspects socio-économiques tels que l’emploi et le travail »,

1. *Invite* les États Membres à adopter un ensemble de lois communes pour réguler l'utilisation de l'IA afin d'éviter la hausse du chômage, une perturbation sur le marché du travail, ainsi qu'une suppression de certains emplois qui devraient être initialement appropriés aux Hommes ;
2. *Demande* aux États Membre d'intégrer dans le système éducatif, une formation approfondie en informatique et sur l'IA qui vise à adopter des compétences technologiques au vu de l'accroissement des nouvelles technologies sur le marché du travail, profitant ainsi à la contribution du développement durable ;
3. *Propose* également que les données personnelles des utilisateurs d'IA doivent être protégées pour ne pas approfondir les discriminations/inégalités et promouvoir le vol de données ;
4. *Encourage* la création d'une institution sur l'IA qui consiste à observer l'évolution des nouvelles technologies tout en publiant des rapports réguliers sur leurs impacts. Cette démarche permettrait de suivre l'avancée de l'IA pour ne pas qu'elle aggrave les discriminations ou ait un fort impact sur le développement durable ;
5. *Appelle* aux financements de la Banque Mondiale pour aider les pays les moins avancés dans leur développement sur l'IA dans le marché du travail, leur permettant ainsi une plus forte intégration dans la mondialisation, favorisant leur croissance économique et leur concurrence sur le marché ;
6. *Encourage* l'utilisation de l'IA dans des secteurs importants du développement durable, notamment pour garder le contrôle sur les réserves de ressources naturelles, maximaliser les infrastructures de transports et anticiper les possibles crises climatiques et sanitaires ;
7. *Invite* les États Membres à instaurer des lois et règles éthiques qui ont pour but de protéger les travailleurs de façon à leur garantir la protection de leurs emplois, tout en profitant d'innovations technologiques ;